



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2008 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, messieurs les conseillers Joseph De Sylva, vice-président et Richard Côté et mesdames les conseillères Denise Laferrière et Jocelyne Houle formant quorum du comité.

Sont également présents, monsieur Robert F. Weemaes, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier et M<sup>e</sup> Richard D'Auray, greffier adjoint.

CE-2008-1502

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 16 SEPTEMBRE 2008 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 17 SEPTEMBRE 2008**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie des procès-verbaux de la séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 16 septembre 2008 et de la séance ordinaire tenue le 17 septembre 2008 a été remise aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée

CE-2008-1503

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 38 - 46 078,94 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 38 - 628 798,41 \$ - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 36 - 2 400,97 \$ ET LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 35 - 307 904,07 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 38, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 38, la liste des réquisitions numéro 36 et la liste des embauches numéro 35 :

| Numéro de la liste               | Description                      | Montant       | Période                 |
|----------------------------------|----------------------------------|---------------|-------------------------|
| Liste PA numéro 38               | Pièces de comptes à payer        | 46 078,94 \$  | 15 au 19 septembre 2008 |
| Liste PD numéro 38               | Pièces de comptes à payer        | 628 798,41 \$ | 15 au 19 septembre 2008 |
| Liste des réquisitions numéro 36 | Pièces de comptes à payer        | 2 400,97 \$   | 15 au 19 septembre 2008 |
| Liste des embauches numéro 35    | Embauche de personnel temporaire | 307 904,07 \$ | 8 au 12 septembre 2008  |

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2008.

Adoptée

**CE-2008-1504**      **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-36  
POUR LA PÉRIODE DU 11 AU 17 SEPTEMBRE 2008**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-36 d'un montant de 320 768 \$ pour la période du 11 au 17 septembre 2008.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2008.

Adoptée

**CE-2008-1505**      **PARTICIPATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION JEUNESSE AU  
CONGRÈS MONDIAL DU LOISIR**

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission jeunesse a comme mandat de transmettre au conseil municipal toute recommandation touchant la planification, le développement et l'amélioration de la qualité de vie des adolescents;

**CONSIDÉRANT QUE** cette Commission a comme objectif d'assurer son rayonnement et celui de la jeunesse gatinoise sur la scène municipale, provinciale et nationale en participant à divers forums et colloques touchant la jeunesse :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise Christiana-Eleni Papadopoulos à participer au 10<sup>e</sup> Congrès mondial du loisir qui se tiendra du 6 au 10 octobre 2008 à Québec.

Le coût total relié à cette activité est établi à 400 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| <b>POSTE</b>    | <b>MONTANT</b> | <b>DESCRIPTION</b>                         |
|-----------------|----------------|--|
| 71127-311-59043 | 400 \$         | Commission jeunesse - Congrès et colloques |

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2008.

Adoptée

**CE-2008-1506\***      **APPROBATION DES RECOMMANDATIONS DE LA FIRME P3 EXPERTS  
CONSEILS POUR LA GESTION DES PROGRAMMES AQUATIQUES ET POUR  
L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS DU PROGRAMME AQUATIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** la politique des loisirs, des sports et du plein air a été adoptée en 2007 et que celle-ci fixe les orientations ainsi que les priorités d'action qui guideront l'intervention municipale en matière de loisir, de sport et de plein air;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire a mandaté une firme externe pour analyser le mode de gestion approprié des centres aquatiques et du centre sportif;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau désire mettre sur pied la structure optimale de gestion des programmes aquatiques;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau veut offrir à la population de Gatineau une offre de services des programmes aquatiques de haute qualité et respectant les normes de sécurité les plus élevées :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'approuver les recommandations de l'étude de la firme P3 Experts conseils pour la gestion des programmes aquatiques et pour l'entretien des installations du programme aquatique;
- d'approuver la structure intégrée de gestion des programmes aquatiques;
- de mandater le Module de la culture et des loisirs pour entamer le processus de création de la section aquatique et aller de l'avant avec la réorganisation administrative l'accompagnant;
- de mandater le Service des ressources humaines pour établir une nouvelle grille salariale des employés occasionnels en cohérence avec l'ensemble des postes occasionnels;
- d'autoriser le trésorier à prévoir au budget 2009 du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, un montant de 20 000 \$ pour financer une stratégie de recrutement intensif;
- de mandater le Service des communications et le Service des ressources humaines pour travailler de concert avec le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire pour le développement et l'application de la stratégie de recrutement intensif.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2008-1507\***

**SCHÉMA DE LOCALISATION ET CONCEPTS D'IDENTIFICATION ET DE SIGNALISATION VISUELLE DU HALL DES NATIONS**

**CONSIDÉRANT QUE** par sa résolution numéro CM-2006-907 en date du 24 octobre 2006, le conseil municipal adoptait le plan de mise en valeur et les procédures administratives de donation pour le Hall des nations de la Maison du Citoyen;

**CONSIDÉRANT QUE** par cette même résolution, le conseil autorisait le trésorier à prévoir la somme de 15 000 \$ au budget 2007 pour l'élaboration de deux scénarios d'aménagement pour le Hall des nations;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Idéeclic, expert-conseil en muséologie, a proposé des schémas de localisation et des concepts d'identification et de signalisation visuelle pour le Hall des nations;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine a accepté, à sa réunion du 27 mai 2008, le schéma de localisation et le concept d'identification et de signalisation visuelle retenus;

**CONSIDÉRANT QU'**une donation ne pourra être acceptée avant le 31 décembre 2008 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter le schéma de localisation et le concept d'identification et de signalisation visuelle retenus pour le Hall des nations.

Le Service des arts, de la culture et des lettres est autorisé à mettre en place le schéma de localisation et le concept d'identification et de signalisation visuelle retenus pour le Hall des nations pour un montant estimé à 64 903 \$, incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à transférer la somme de 25 000 \$, prévue au budget 02-72136-419 de l'année financière 2008, au budget 02-72136-419 de 2009 afin de pouvoir faire l'acquisition de quatre donations en 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE     | MONTANT      | DESCRIPTION  |
|-----------|--------------|--|
| 72136-419 | 62 028,01 \$ | Collection permanente - Autres services professionnels et administratifs |
| 04-13493  | 2 874,99 \$  | TPS à recevoir - Ristourne   |

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2008.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2008-1508\*

**VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA MAISON DE L'AMITIÉ DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DU COLLOQUE « DÉMARCHE VERS UN RÉSEAU EN INTERVENTION DE QUARTIER AU QUÉBEC »**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a mandaté le Module de la culture et des loisirs pour mettre en œuvre la politique familiale au cœur de l'administration municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** le Module de la culture et des loisirs est responsable du suivi de la politique en concertation avec l'ensemble des services municipaux, des organismes et des institutions du milieu;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2007-1336 en date du 11 décembre 2007, adoptait le document de travail 2008 du programme de la politique familiale ainsi que le budget qui y est associé, soit un montant de 215 000 \$;

**CONSIDÉRANT QU'**afin d'encourager les initiatives qui visent l'animation des parcs et des quartiers, un montant de 10 000 \$ a été alloué au budget de la politique familiale, volet famille, pour favoriser le développement de communautés solidaires et durables;

**CONSIDÉRANT QUE** la Maison de l'Amitié, en partenariat avec d'autres organismes dont la Ville de Gatineau, organise une journée de reconnaissance en intervention de quartier au Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** l'approche de mise en œuvre de la politique familiale se fonde sur l'action en partenariat, l'optimisation du réseautage avec les organismes locaux, régionaux et provinciaux de même qu'entre services municipaux :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'autoriser le versement d'une contribution financière de 800 \$ à la Maison de l'Amitié dans le cadre de l'organisation du colloque « Démarche vers un réseau en intervention de quartier au Québec ».

À cet effet, le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 800 \$ à la Maison de l'Amitié, 58, rue Hanson, Gatineau, Québec, J8Y 3M5, sur présentation de pièces justificatives fournies par le Module de la culture et des loisirs.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE     | MONTANT | DESCRIPTION                        |
|-----------|---------|------------------------------------|
| 59130-971 | 800 \$  | Politique familiale - Contribution |

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2008.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2008-1509

**RADIER LES FACTURES DES ASSOCIATIONS DE SOCCER CONCERNANT L'UTILISATION DES TERRAINS PAR LA CLIENTÈLE ADULTE POUR LES ANNÉES 2004 À 2007**

**CONSIDÉRANT QUE** les associations de soccer de Gatineau n'ont pas appliqué le règlement de tarification en vigueur depuis 2004;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association régionale de soccer de l'Outaouais a agi comme porte-parole auprès des clubs locaux pour représenter la clientèle adulte entre 2004 et 2006, mais n'a pas assumé les frais d'utilisation;

**CONSIDÉRANT QUE** la gestion des terrains est de la responsabilité des clubs locaux et que ces derniers n'ont pas appliqué la tarification pour la saison 2007;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire lancera son cadre de soutien prochainement et désire amorcer un dialogue sur de bonnes bases avec ces partenaires;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire a analysé les différentes créances à recevoir et que certaines sont considérées comme étant des créances irrécouvrables pour lesquelles il devient nécessaire de procéder à leur radiation :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à effectuer les écritures comptables requises afin de procéder à la radiation des factures numéros 22073, 24814, 25975, 25976, 25977 et 25978, totalisant un montant de 17 084,87 \$.

Adoptée

CE-2008-1510\*

**FONDS DE SOUTIEN - « MANQUE PAS TA CHANCE! » - SOUTIEN AUX PROJETS DES ADOLESCENTS - CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 350 \$ - RELAIS DES JEUNES GATINOIS**

**CONSIDÉRANT QUE** dans son plan d'action 2008, la Commission jeunesse s'est donnée comme objectif, par son fonds « Manque pas ta chance! », de soutenir des initiatives des jeunes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce fonds a pour but de permettre aux adolescents d'actualiser des projets qui améliorent la qualité de vie et qui ont des retombées positives sur un grand nombre d'individus;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission jeunesse, lors de sa réunion du 13 septembre 2008, a pris connaissance de la demande de soutien :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'approuver une contribution financière de 350 \$ à l'organisme qui parraine le projet dans le cadre du fonds de soutien « Manque pas ta chance! » de la Commission jeunesse :

| Projet                       | Organisme parrain          | Montant |
|------------------------------|----------------------------|---------|
| Fête communautaire Halloween | Relais des jeunes gatinois | 350 \$  |

Le trésorier est autorisé à émettre le chèque à l'ordre du Relais des jeunes gatinois, sur présentation de pièces justificatives fournies par le Module de la culture et des loisirs.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE     | MONTANT | DESCRIPTION                         |
|-----------|---------|-------------------------------------|
| 71127-971 | 350 \$  | Commission jeunesse - Contributions |

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2008.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2008-1511

**RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-36 - 131 069,56 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-36 d'un montant de 131 069,56 \$ pour la période du 8 au 12 septembre 2008.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1512\*

**PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS - VOLET 2 DU FONDS SUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE RURALE - SUBVENTION DE 100 000 \$ ET ADJUDICATION D'UN CONTRAT ADDITIONNEL À LA FIRME AQUA-DATA POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE COUCHE TECHNOLOGIQUE À MÊME LE SYSTÈME GÉOMATIQUE DE LA VILLE - CONTRAT DE 100 000 \$ - SERVICE D'INGÉNIERIE**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2007-1502 adoptée le 24 octobre 2007, a présenté une demande d'aide financière de 100 000 \$ dans le cadre du volet 2 du programme Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR) pour le développement d'une couche technologique à même le système géomatique (SIAD);

**CONSIDÉRANT QUE** le coût total pour la préparation d'un tel projet est de l'ordre de 150 000 \$, incluant les taxes, dont 50 000 \$ est déjà prévu dans le développement du SIAD;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Affaires municipales et des Régions, dans la lettre datée du 10 mars 2008, a confirmé à la Ville de Gatineau l'acceptabilité de ce projet et a transmis un protocole d'entente à signer entre la Ville de Gatineau et le ministère des Affaires municipales et des Régions;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de ce programme, la contribution gouvernementale est à la hauteur de 66 2/3 % du coût total du projet :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente à intervenir entre le ministère des Affaires municipales et des Régions et la Ville de Gatineau portant le numéro de dossier 611436 dans le cadre du volet 2 du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale pour le projet de développement d'une couche technologique à même le système géomatique (SIAD);
- d'adjuger un contrat additionnel à la firme Aqua-Data pour un montant de 100 000 \$, incluant les taxes, concernant le développement d'une couche technologique à même le système géomatique (SIAD), faisant en sorte d'obtenir la synchronisation des données sur les réseaux d'infrastructures entre les systèmes experts, et ce, en vertu de l'article 573.6 de la *Loi sur les cités et villes* concernant les règles d'adjudication des contrats;
- d'autoriser le trésorier à effectuer les écritures comptables pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE     | MONTANT    | DESCRIPTION  |
|-----------|------------|--|
| Futur FDI | 100 000 \$ | Honoraires - Développement d'une couche technologique - Système d'aide à la décision |

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2008.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2008-1513

**SOUSSION 2008 SI 208 - REJET DES SOUSSIONS RECUES - AMÉNAGEMENT D'UNE PENTE DE GLISSE INTERMÉDIAIRE AU PARC DU MONT-LUC - SERVICE D'INGÉNIERIE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Division de l'approvisionnement a lancé, le 20 juin 2008, un appel d'offres sur invitation pour l'obtention de soumissions pour les travaux d'aménagement d'une pente de glisse intermédiaire au parc du Mont-Luc et que deux soumissions ont été reçues avant la date et l'heure limites de dépôt des soumissions;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût total de la plus basse soumission reçue et conforme pour la réalisation des travaux excède de 37 671,31 \$ le montant budgété;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 60 du règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, tel qu'amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujetti à la procédure d'appel d'offres :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

**QUE** ce comité rejette toutes les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2008 SI 208.

Adoptée

CE-2008-1514

**SOUSSION 2008 SP 211 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES, ENTRE LE BOULEVARD DES HAUTES-PLAINES ET LA MUNICIPALITÉ DE CHELSEA - SERVICE D'INGÉNIERIE - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Tecsalt inc., 569, boulevard Saint-Joseph, bureau 204, Gatineau, Québec, J8Y 4A1 pour la préparation de plans et devis et la surveillance de travaux dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard de la Cité-des-Jeunes, entre le boulevard des Hautes-Plaines et la municipalité de Chelsea pour un montant total de 158 025 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 25 août 2008, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2006-919 adoptée le 24 octobre 2006.

La firme Tecsuit inc. est autorisée à présenter aux autorités compétentes en la matière, pour approbation, tous les documents se rapportant à ces travaux.

La firme Tecsuit inc. est autorisée à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE              | MONTANT      | DESCRIPTION  |
|--------------------|--------------|--|
| 18-80002-024-59044 | 31 562,10 \$ | Honoraires professionnels - Génie<br>- Réfection du réseau routier                 |
| 18-80002-023-59045 | 14 335,55 \$ | Honoraires professionnels - Génie<br>- Réaménagement du réseau routier             |
| 06-30212-006-59046 | 9 557,03 \$  | Aménagement de sentiers récréatifs<br>- Sentier Cité-des-Jeunes                    |
| 18-80045-001-59047 | 95 570,32 \$ | Réaménagement du boulevard de la<br>Cité-des-Jeunes - Honoraires<br>professionnels |
| 04-13493           | 7 000,00 \$  | TPS à recevoir - Ristourne   |

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1515

**SOUSSION 2008 SI 204 - SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRES - AUSCULTATION DU RÉSEAU CYCLABLE - SERVICE D'INGÉNIERIE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Groupe Qualitas inc., 420, boulevard Maloney Est, bureau 6, Gatineau, Québec, J8P 1E7 pour la fourniture de services professionnels de laboratoire pour dresser un portrait technique de l'état général de son réseau cyclable (auscultation), en vue de la mise en œuvre d'un vaste programme de réhabilitation du réseau composé de sentiers récréatifs, de voies cyclables et de bandes cyclables pour un montant de 39 732 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 19 août 2008, et ce, comme étant la seule soumission reçue et s'étant qualifiée en accumulant un minimum de 70 points au niveau de la qualité, après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2006-919 en date du 24 octobre 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE              | MONTANT   | DESCRIPTION   |
|--------------------|-----------|---|
| 18-80002-021-59048 | 37 972 \$ | Honoraires professionnels - Génie -<br>Réfection de sentiers et de passages |
| 04-13493           | 1 760 \$  | TPS à recevoir - Ristourne  |

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2008.

Adoptée



CE-2008-1516

**SOUSSION 2008 SP 093 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - REMPLACEMENT ET BOUCLAGE DE CONDUITES D'EAU POTABLE SUR DIVERSES RUES - SERVICE D'INGÉNIERIE - 104 183,63 \$ - DISTRICTS ÉLECTORAUX DES PROMENADES, DE BELLEVUE, DU LAC-BEAUCHAMP ET DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - LUC ANGERS, RICHARD CÔTÉ, AURÈLE DESJARDINS ET YVON BOUCHER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Dessau, 900, boulevard de la Carrière, bureau 100, Gatineau, Québec, J8Y 6T5 pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis, incluant la surveillance avec résidence et la préparation d'une étude de caractérisation environnementale – Phase 1 du projet « Remplacement et bouclage de conduites d'eau potable sur diverses rues » pour un montant total approximatif de 104 183,63 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 11 août 2008, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2006-919 adoptée le 24 octobre 2006.

Il est entendu que les honoraires professionnels pour les services de surveillance du projet seront payables en fonction du coût des travaux établi comme étant le moindre entre le montant de la soumission retenue par la résolution de la Ville et le coût final des travaux réalisés.

La firme Dessau est autorisée à présenter, pour approbation, aux autorités compétentes en la matière tous les documents se rapportant à ces travaux.

De plus, la firme Dessau est autorisée à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE              | MONTANT      | DESCRIPTION  |
|--------------------|--------------|--|
| 18-80002-031-59049 | 74 568,63 \$ | Honoraires professionnels - Génie<br>- Aqueduc des rues Jacques-Poulin,<br>Boyes et Berthe |
| 18-80002-014-59050 | 25 000,00 \$ | Honoraires professionnels - Génie<br>- Aqueduc du boulevard Maloney                        |
| 04-13493           | 4 615,00 \$  | TPS à recevoir - Ristourne   |

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1517

**SOUSSION 2008 SP 088 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX - BASSIN MORIN-PAPINEAU-MONTCALM - PHASES III, IV ET V - SERVICE D'INGÉNIERIE - 435 133,13 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme CIMA+, 420, boulevard Maloney Est, bureau 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7 pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis, incluant la surveillance avec résidence et la préparation d'une étude de caractérisation environnementale – Phase I du projet « Réfection des services municipaux – Phases III, IV et V du bassin Morin-Papineau-Montcalm - Secteur de Hull » pour un montant total approximatif de 435 133,13 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 21 août 2008, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2006-919 en date du 24 octobre 2008.

Il est entendu que les honoraires professionnels pour les services de surveillance du projet seront payables en fonction du coût des travaux établi comme étant le moindre entre le montant de la soumission retenue par résolution de la Ville et le coût final des travaux réalisés.

La firme CIMA+ est autorisée à présenter aux autorités compétentes en la matière, pour approbation, tous les documents se rapportant à ces travaux.

De plus, la firme CIMA+ est autorisée à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE              | MONTANT       | DESCRIPTION  |
|--------------------|---------------|--|
| 18-80002-041-59051 | 415 858,13 \$ | Honoraires professionnels - Génie<br>- Routier - Autres projets ultérieurs<br>à 2008 |
| 04-13493           | 19 275,00 \$  | TPS à recevoir - Ristourne   |

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

| POSTE        | DÉBIT         | CRÉDIT        | DESCRIPTION   |
|--------------|---------------|---------------|---|
| 18-80002-024 | 112 051,49 \$ |               | Honoraires professionnels - Génie<br>- Réfection du réseau routier                                    |
| 18-80002-012 | 172 000,00 \$ |               | Honoraires professionnels - Génie<br>- Aqueduc des rues Brébeuf,<br>Du Vigneau et plus                |
| 18-80002-007 | 88 000,00 \$  |               | Honoraires professionnels - Génie<br>- Réfection du collecteur pluvial du<br>ruisseau de la brasserie |
| 18-80002-041 |               | 372 051,49 \$ | Honoraires professionnels - Génie<br>- Routier - Autres projets ultérieurs<br>à 2008                  |

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1518

**DEMANDE DE SUBVENTION AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC -  
PROGRAMME D'AIDE À LA PRÉVENTION DES ALGUES BLEU-VERT - 20 000 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec propose d'attribuer aux municipalités admissibles, des subventions de 20 000 \$ par plan d'eau touché dans le cadre du programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert (PAPA);

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de ce programme, la Ville de Gatineau est éligible puisque le lac Leamy est sur la liste des plans d'eau admissibles au programme de subvention :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la directrice du Service de l'environnement à présenter une demande d'aide financière de 20 000 \$ dans le cadre du programme d'aide et de prévention des algues bleu-vert pour la réalisation d'un inventaire des installations sanitaires autonomes existantes (fosses septiques) dans le corridor riverain du lac.

Adoptée

CE-2008-1519

**RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-37 - 159 625,47 \$****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-37 d'un montant de 159 625,47 \$ pour la période du 15 au 19 septembre 2008.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1520

**SOUSSION 2008 SP 231 - REVITALISATION DE LA RUE PRINCIPALE - VIEUX AYLNER - SERVICE D'INGÉNIERIE - REJET DES SOUSSIONS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Division de l'approvisionnement de la Ville de Gatineau a lancé, le 11 août 2008, un appel d'offres public pour l'obtention de soumissions pour les travaux de revitalisation de la rue Principale - Vieux Aylner;

**CONSIDÉRANT QUE** trois soumissions ont été reçues avant la date et l'heure limites de dépôt des soumissions et que le prix total de la plus basse soumission reçue et conforme excède les disponibilités budgétaires;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 60 du règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions, entre le conseil et le comité exécutif, tel qu'amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité rejette les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2008 SP 231 et autorise la Division de l'approvisionnement du Service des finances à procéder au lancement d'un nouvel appel d'offres public au moment jugé opportun.

Adoptée

CE-2008-1521\*

**SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'ENTRAIDE MUTUELLE AFIN D'ASSURER LA PROTECTION LORS D'UNE URGENCE MAJEURE OU D'UN SINISTRE**

**CONSIDÉRANT QU'**un service de sécurité incendie peut avoir recours aux services d'une autre municipalité pour une assistance lors d'une urgence majeure ou d'un sinistre, et ce, conformément aux dispositions de la *Loi sur la sécurité incendie* c. S-3,4;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'établir une entente intermunicipale entre la Ville de Gatineau et la municipalité de Pontiac :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente intermunicipale à intervenir entre la Ville de Gatineau et la municipalité de Pontiac relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle afin d'assurer la protection lors d'une urgence majeure ou d'un sinistre.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2008-1522**      **SUBVENTION DE 525 \$ - ASSOCIATION DE SOCCER DE HULL - CHAMPIONNATS NATIONAUX BMO - 8 AU 13 OCTOBRE 2008 - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 525 \$ à l'ordre de l'Association de soccer de Hull, à l'attention de monsieur Roger Giasson, président, C. P. 1432, succursale Hull, Gatineau, Québec, J8X 3Y3, à titre de subvention pour les championnats nationaux BMO, catégorie U14 AAA masculin qui se dérouleront du 8 au 13 octobre 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| <b>POSTE</b> | <b>MONTANT</b> | <b>DESCRIPTION</b>                            |
|--------------|----------------|---|
| 11411-972    | 50 \$          | Luc Angers - Des Promenades<br>- Subventions  |
| 11409-972    | 75 \$          | Simon Racine - De Limbour<br>- Subventions    |
| 11408-972    | 200 \$         | Denise Laferrière - De Hull<br>- Subventions  |
| 11404-972    | 200 \$         | Alain Pilon - De Val-Tétréau<br>- Subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2008.

Adoptée

**CE-2008-1523**      **SUBVENTION DE 350 \$ - CENTRE DES AÎNÉS DE RIVIERA ET DES ENVIRONS INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - DENIS TASSÉ**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre du Centre des Aînés de Riviera et des Environs inc., à l'attention de monsieur Guy Trépanier, président, 288, rue Lebaudy, Gatineau, Québec, J8V 3W4, à titre de subvention pour l'organisation d'activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| <b>POSTE</b> | <b>MONTANT</b> | <b>DESCRIPTION</b>                           |
|--------------|----------------|--|
| 11410-972    | 350 \$         | Denis Tassé - Des Riverains<br>- Subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2008.

Adoptée

**CE-2008-1524**      **SUBVENTION DE 300 \$ - SCOUTS STE-ROSE-DE LIMA - 15<sup>e</sup> GROUPE OUTAOUAIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre des Scouts Ste-Rose de Lima, à l'attention de madame Ann Vallières, 200, rue Nelligan, Gatineau, Québec, J8T 6L3, à titre de subvention pour l'organisation d'un souper spaghetti qui aura lieu le 28 novembre 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE     | MONTANT | DESCRIPTION   |
|-----------|---------|---|
| 11415-972 | 300 \$  | Yvon Boucher - De La Rivière-Blanche<br>- Subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2008.

Adoptée

**CE-2008-1525**      **SUBVENTION DE 100 \$ - CONFÉRENCE SAINT-VINCENT DE PAUL DE SAINT-MATTHIEU - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - DENIS TASSÉ**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de la Conférence Saint-Vincent de Paul de Saint-Mathieu, à l'attention de monsieur Bernard Giroux, 69, rue de Provence, Gatineau, Québec, J8T 4V2, à titre de subvention pour la préparation du Noël des familles plus démunies.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE     | MONTANT | DESCRIPTION                                  |
|-----------|---------|--|
| 11410-972 | 100 \$  | Denis Tassé - Des Riverains<br>- Subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2008.

Adoptée

**CE-2008-1526**      **SUBVENTION DE 100 \$ - CLUB D'ÂGE D'OR SAINT-MATTHIEU - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - DENIS TASSÉ**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du Club d'Âge d'or Saint-Mathieu, à l'attention de madame Andrée Lalonde, présidente, 25-240, boulevard de l'Hôpital, Gatineau, Québec, J8T 8J6, à titre de subvention pour l'organisation d'activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE     | MONTANT | DESCRIPTION                                  |
|-----------|---------|--|
| 11410-972 | 100 \$  | Denis Tassé - Des Riverains<br>- Subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1527

**PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ LAFRAMBOISE  
AUX ATELIERS FRANCO-QUÉBÉCOIS DE LA COOPÉRATION  
DÉCENTRALISÉE - 8 AU 10 OCTOBRE 2008 - QUÉBEC - 1 385 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur le conseiller André Laframboise à participer aux ateliers franco-québécois de la coopération décentralisée qui se tiendra à Québec du 8 au 10 octobre 2008.

Le trésorier est autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement sur présentation de pièces justificatives pour une dépense maximale de 1 385 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE           | MONTANT  | DESCRIPTION                              |
|-----------------|----------|--|
| 11100-311-31081 | 1 385 \$ | Conseil municipal - Congrès et colloques |

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1528

**PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER PATRICE MARTIN AU  
FORUM DE DISCUSSION ET D'ÉCHANGES SUR LA GESTION DES MATIÈRES  
RÉSIDUELLES - MONTRÉAL - 22 ET 23 OCTOBRE 2008 - 1 000 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur le conseiller Patrice Martin à participer au forum de discussion et d'échanges sur la gestion des matières résiduelles qui aura lieu les 22 et 23 octobre 2008 à Montréal.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 169,31 \$ à l'ordre de l'Union des municipalités du Québec, 680, rue Sherbrooke Ouest, Montréal, Québec, H3A 2M7 pour couvrir les frais d'inscription. Le trésorier est également autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement sur présentation des pièces justificatives pour une dépense maximale de 1 000 \$, incluant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE           | MONTANT  | DESCRIPTION                              |
|-----------------|----------|--|
| 11100-311-31084 | 1 000 \$ | Conseil municipal - Congrès et colloques |

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1529

**ACHAT D'UNE TABLE CORPORATIVE - PETIT DÉJEUNER DE LANCEMENT  
DE LA CAMPAGNE 2008 DE CENTRAIDE OUTAOUAIS - 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2008 -  
350 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise l'achat d'une table corporative pour le petit déjeuner de lancement de la campagne 2008 de Centraide Outaouais qui aura lieu le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre de Centraide Outaouais, 74, boulevard Montclair, Gatineau, Québec, J8Y 2E7.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE     | MONTANT | DESCRIPTION                                 |
|-----------|---------|---|
| 11100-312 | 350 \$  | Conseil municipal - Frais de représentation |

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1530

**RENOUVELLEMENT DE GRÉ À GRÉ DU PORTEFEUILLE DES ASSURANCES RESPONSABILITÉ CIVILE, MUNICIPALE ET AUTOMOBILE POUR LE TERME 2008-2009 AUPRÈS DE BFL CANADA**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau désire profiter d'une couverture d'assurances pour protéger ses biens et pour se protéger en cas de poursuite;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a retenu la firme Consulrisk inc. pour aider la municipalité à gérer son portefeuille d'assurances et considérant la recommandation de celle-ci;

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur les cités et villes* permet à une municipalité de reconduire sans appel d'offres pour les mêmes garanties et pour un maximum de quatre termes annuels subséquents à l'année où elle est allée en appel d'offres :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de renouveler de gré à gré les assurances responsabilité civile, municipale ainsi qu'automobile avec le courtier BFL Canada pour des coûts respectifs de 153 882 \$, 128 447 \$ ainsi qu'environ 145 490 \$ pour le terme 2008-2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE        | MONTANT    | DESCRIPTION   |
|--------------|------------|---|
| 02-19100-422 | 282 329 \$ | Gestion des assurances - Assurances - Responsabilité civile |
| 02-19100-423 | 145 490 \$ | Gestion des assurances - Assurances - Véhicules             |

Le trésorier est autorisé à effectuer les déboursés nécessaires en fonction de la variation de la valeur des biens à assurer en cours d'année, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le contrat sera d'une durée de 12 mois, soit du 1<sup>er</sup> décembre 2008 au 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2009, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

De plus, le trésorier est autorisé à aller en appel d'offres public pour les assurances biens et responsabilité des organismes à but non lucratif.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 septembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1531  
Modifiée par la  
résolution numéro  
CE-2009-59

**ACQUISITION DU LOT 4 014 980 DE LA CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE HULL - SENTIER RÉCRÉATIF - MONTÉE PAIEMENT, ENTRE LES BOULEVARDS SAINT-RENÉ OUEST ET DU CARREFOUR - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau désire acquérir des parcelles de terrain situées en bordure ouest du tronçon de la montée Paiement, compris entre les boulevards Saint-René Ouest et du Carrefour, pour l'aménagement futur d'un sentier récréatif, et ce, dans le cadre des travaux de réfection de la montée Paiement;

**CONSIDÉRANT QUE** Petro-Canada, représentée par Danielle Grenier et Manon Chevalier, est propriétaire du lot 4 014 980 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Hull, tel que montré au plan portant la minute numéro 4026;

**CONSIDÉRANT QUE** Petro-Canada a déposé une promesse de cession le 16 juillet 2008 et consent à vendre le lot 4 014 980 de la circonscription foncière de Hull, d'une superficie totale de 317,4 m<sup>2</sup> (3 416,4 pi<sup>2</sup>), au prix de 42 214,20 \$, excluant les taxes (133 \$/ m<sup>2</sup>);

**CONSIDÉRANT QUE** le montant de la contrepartie correspond à la juste valeur marchande :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte d'acquérir de Petro-Canada, représentée par Danielle Grenier et Manon Chevalier, le lot 4 014 980 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Hull, d'une superficie totale de 317,4 m<sup>2</sup> (3 416,4 pi<sup>2</sup>), pour un montant de 42 214,20 \$, excluant les taxes, et ce, aux conditions habituelles du contrat type de la Ville de Gatineau.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE              | MONTANT      | DESCRIPTION   |
|--------------------|--------------|---|
| 06-30267-003-59052 | 1 078,75 \$  | Honoraires et autres - Montée Paiement<br>- Acquisition de terrains |
| 06-30267-003-59053 | 45 538,57 \$ | Honoraires et autres - Montée Paiement<br>- Acquisition de terrains |
| 04-13493           | 2 160,71 \$  | TPS à recevoir - Ristourne  |

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

| POSTE        | DÉBIT     | CRÉDIT    | DESCRIPTION   |
|--------------|-----------|-----------|---|
| 06-30267-002 | 35 000 \$ |           | Honoraires et autres - Montée Paiement<br>- Honoraires professionnels |
| 06-30267-003 |           | 35 000 \$ | Honoraires et autres - Montée Paiement<br>- Acquisition de terrains   |

Un certificat du trésorier a été émis le 30 septembre 2008.

Adoptée



CE-2008-1532\*

**ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC - RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION DE LA ROUTE 307 ET DE L'AVENUE DES GRANDS-JARDINS - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE**

**CONSIDÉRANT QU'**un protocole d'entente lie la Ville de Gatineau au promoteur Ziad Al. Rawashdeh in Trust concernant la phase 1A du projet de développement Escarpement Limbour approuvée par la résolution numéro CM-2004-916 en date du 12 octobre 2004;

**CONSIDÉRANT QUE** selon le protocole, le promoteur Ziad Al. Rawashdeh in Trust doit réaliser, à ses frais, l'installation de feux de circulation à l'intersection de la route 307 et de l'avenue des Grands-Jardins;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports du Québec est disposé à verser une contribution de 125 000 \$ à la Ville pour le réaménagement de l'intersection de la route 307 et de l'avenue des Grands-Jardins;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire remettre au promoteur Ziad Al. Rawashdeh in Trust, les sommes qui seront perçues du ministère des Transports du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** par sa résolution numéro CE-2007-1203 en date du 22 août 2007, la Ville confirme son intérêt à négocier un protocole d'entente avec le ministère des Transports du Québec dans le cadre du projet de réaménagement de l'intersection de la route 307 et de l'avenue des Grands-Jardins;

**CONSIDÉRANT QU'**un protocole d'entente a été soumis par le ministère des Transports du Québec – Direction de l'Outaouais à la Ville de Gatineau pour la signature et pour l'acceptation de la proposition d'aide financière ainsi du partage des engagements et des responsabilités dans le cadre du projet de réaménagement de l'intersection de la route 307 et de l'avenue des Grands-Jardins :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'accepter le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et le ministère des Transports du Québec concernant le partage des engagements de part et d'autres, dans le cadre du projet Escarpement Limbour;
- d'autoriser le trésorier à rembourser le promoteur Ziad Al. Rawashdeh in Trust pour une somme maximale de 125 000 \$, sur présentation des pièces produites par le Service d'ingénierie, les sommes qui seront perçues du ministère des Transports du Québec pour l'installation des feux de circulation à l'intersection de la route 307 et de l'avenue des Grands-Jardins.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente soumise par le ministère des Transports du Québec.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 septembre 2008 conditionnellement à la signature du protocole d'entente.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2008-1533

**SOUMISSION 2008 SP 147 - PAVAGE GADBOIS - AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER RÉCRÉATIF SUR LA MONTÉE PAIEMENT - SERVICE D'INGÉNIERIE - 221 469,48 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Pavage Gadbois, 685, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4 pour les travaux d'aménagement d'un sentier récréatif sur la montée Paiement, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant total approximatif de 221 469,48 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 4 juin 2008, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE              | MONTANT       | DESCRIPTION   |
|--------------------|---------------|---|
| 06-30442-003-59054 | 211 659,09 \$ | Aménagement des réseaux routier<br>- Pistes cyclables - Ponts<br>- Élargissement<br>de la montée Paiement |
| 04-13493           | 9 810,39 \$   | TPS à recevoir - Ristourne  |

Un certificat du trésorier a été émis le 30 septembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1534

**ACCORD D'UN PERMIS D'OCCUPATION AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR UNE VOIE D'ACCÈS AU PROJET ESCARPEMENT LIMBOUR - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE**

**CONSIDÉRANT QUE** le lot 2 310 677 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Gatineau appartient au ministère des Transports du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** ce lot est dédié être la voie de service du futur prolongement de l'autoroute 50;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau, par sa résolution numéro CM-2004-916 en date du 12 octobre 2004, a accepté l'entente et la requête de la phase 1A avec le promoteur du projet Escarpement Limbour, soit Ziad Al. Rawashdeh in Trust;

**CONSIDÉRANT QUE** l'accès au projet Escarpement Limbour se situe sur le lot 2 310 677;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet Escarpement Limbour a nécessité la construction d'ouvrages à l'intérieur du lot 2 310 677 pour l'exutoire pluvial du drainage de la subdivision située au nord de l'immeuble conformément au plan directeur d'égout pluvial;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports du Québec a fait une demande d'approbation d'un permis d'occupation à la Ville de Gatineau dans sa lettre datée du 18 octobre 2006 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le permis d'occupation soumis par le ministère des Transports du Québec sur la propriété portant ce numéro de lot 2 310 677 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Gatineau.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le permis d'occupation soumis par le ministère des Transports du Québec.

Adoptée

**CE-2008-1535**  
Abrogée par la  
résolution numéro  
CE-2008-1674

**PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER LUC MONTREUIL AU COLLOQUE DU RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ - 10 OCTOBRE 2008 - QUÉBEC - 1 300 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur le conseiller Luc Montreuil à participer au colloque annuel du Réseau québécois de Villes et Villages en santé qui se tiendra à Québec le 10 octobre 2008.

Le trésorier est autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement sur présentation de pièces justificatives pour une dépense maximale de 1 300 \$, incluant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| <b>POSTE</b>    | <b>MONTANT</b> | <b>DESCRIPTION</b>                       |
|-----------------|----------------|--|
| 11100-311-30025 | 1 300 \$       | Conseil municipal - Congrès et colloques |

Un certificat du trésorier a été émis le 30 septembre 2008.

Adoptée

**CE-2008-1536**

**SOUMISSION 2007 SP 290 - DÉNEIGEMENT DE LA SECTION 2 DU SECTEUR RURAL EST - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN**

**CONSIDÉRANT QUE** la Division de l'approvisionnement a lancé, le 19 octobre 2007, l'appel d'offres 2007 SP 290 pour le déneigement du secteur rural est de la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2007-1595 adoptée le 7 novembre 2007, adjugeait un contrat de deux ans à la firme 9047-7605 Québec inc. – Excavation 2000 pour le déneigement de la section 2 du secteur rural est, soit principalement les rues à l'est du boulevard Lorrain;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme 9047-7605 Québec inc. – Excavation 2000 a déclaré faillite et qu'elle ne réalisera pas les travaux de déneigement pour lesquels le comité exécutif lui a adjugé un contrat;

**CONSIDÉRANT QU'**il est urgent de lancer un nouvel appel d'offres dans les plus brefs délais possibles afin d'assurer la sécurité des personnes devant circuler sur les rues de ce secteur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la Division de l'approvisionnement à lancer un nouvel appel d'offres pour le déneigement de la section 2 du secteur rural est.

Adoptée

**CE-2008-1537**

**ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME VÉRONIQUE CHARETTE AU POSTE D'ANALYSTE EN ARCHITECTURE - DIVISION DE L'URBANISME - CENTRE DE SERVICES DE HULL**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'analyste en architecture à la Division de l'urbanisme du centre de services de Hull (poste numéro CSH-BLC-006 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Véronique Charette au poste d'analyste en architecture à la Division de l'urbanisme du centre de services de Hull.

Madame Véronique Charette est assujettie à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Véronique Charette sera celui de la classe 10, 2<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit, conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de la clause 5.04 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61220-112 – Hull permis et gestion du développement – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1538

**ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME HÉLÈNE COTNOIR AU POSTE D'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE - CENTRE DE SERVICES DE GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'agent(e) de développement au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire du centre de services de Gatineau (poste numéro CSG-BLC-020 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Hélène Cotnoir au poste d'agente de développement au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire du centre de services de Gatineau.

Madame Hélène Cotnoir est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Hélène Cotnoir sera celui de la classe 9, 6<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit, conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71013-112 – Administration loisirs Gatineau - Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2008.

Adoptée

CE-2008-1539

**AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE BLC-07-15 - AUTRE CONGÉ - EMPLOYÉE 101936**

**CONSIDÉRANT** la convention collective entre le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc. et la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 15.27 (a) de la convention collective prévoit un congé partiel sans solde de deux jours et demie par semaine, pouvant s'échelonner jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre de l'année où l'enfant débute le programme scolaire de première année ou atteint l'âge de six ans;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employée 101936 a fait une demande en ce sens, conformément à l'article 15.28 de la convention collective;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employée 101936 a fait une demande pour travailler trois jours par semaine au lieu de deux jours et demie;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande a été acceptée par la Ville et le Syndicat :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité entérine la lettre d'entente BLC-07-15 intervenue entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc. afin d'octroyer un congé partiel sans solde à l'employée 101936, le tout selon les modalités prévues à la lettre d'entente.

La directrice générale par intérim, le directeur du Service des ressources humaines ainsi que la directrice du centre de services de Gatineau sont autorisés à signer la lettre d'entente BLC-07-15.

Adoptée

CE-2008-1540\*

**MODIFICATIONS À L'ANNEXE C DU RECUEIL DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS CADRES DE LA VILLE DE GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2001-57 adoptée le 12 décembre 2001, acceptait la politique salariale et le recueil des conditions de travail des cadres de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** des modifications doivent être apportées à l'annexe C du recueil des conditions de travail des cadres afin d'en actualiser le contenu :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil de modifier l'annexe C du recueil des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau afin d'octroyer une allocation automobile pour les postes de directeurs et de directeurs adjoints des centres de services de Hull et de Gatineau pour des déplacements de 2 000 à 4 000 kilomètres annuellement.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2008.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2008-1541\*

**MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**CONSIDÉRANT QUE** lors de l'adoption du budget 2008, le conseil municipal acceptait la création d'un nouveau poste de technicien au Service des ressources humaines :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter la modification suivante à la structure organisationnelle du Service des ressources humaines :

- créer le poste syndiqué col blanc de technicien aux avantages sociaux (poste numéro SRH-BLC-021 au plan d'effectifs des cols blancs), classe 7 de l'échelle salariale des employés cols blancs de la Ville de Gatineau, sous la gouverne du chef de section - Rémunération et avantages sociaux du Service des ressources humaines.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service des ressources humaines en conséquence.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-16100-112 - Ressources humaines - Réguliers - Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 septembre 2008.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2008-1542

**CONGÉDIEMENT - EMPLOYÉ 108573**

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé 108573 s'est fait suspendre son permis de conduire le 3 juillet 2007;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé 108573 n'a pas informé son employeur dès la suspension de son permis de conduire;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé 108573 a conduit illégalement des véhicules de la Ville dans le cadre de son emploi;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé 108573 a fait de fausses déclarations à son employeur sur la validité de son permis lorsqu'une vérification lui a été demandée;

**CONSIDÉRANT QUE** les trois fautes reprochées sont des fautes graves;

**CONSIDÉRANT QUE** le lien de confiance est définitivement rompu;

**CONSIDÉRANT QUE** les représentants du Service des ressources humaines recommandent le congédiement de l'employé 108573 suite aux conclusions de l'enquête dans une position concertée avec les représentants du Module des infrastructures et de l'environnement :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le congédiement de l'employé 108573.

Adoptée

---

**MARC BUREAU**  
Maire et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>e</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif